

Séjour de votre enfant à la chambre mortuaire

Avant tout déplacement à la Chambre mortuaire, il est conseillé d'appeler l'équipe.

L'équipe pourra alors :

- répondre à toutes vos interrogations ;
- vous proposer un rendez-vous préalable pour répondre à vos interrogations ;
- vous proposer un rendez-vous pour visiter votre enfant sur un temps de visite (2 heures par jour et par famille).

Vous pouvez apporter des vêtements pour votre enfant. Il pourra être habillé par les agents de la Chambre mortuaire ou par l'opérateur funéraire en fonction du choix que vous aurez émis préalablement.

Vous pouvez également apporter des effets personnels : couverture, peluche, photographie, etc.

Les plaques et les fleurs sont acceptées uniquement le jour du départ en sépulture.

Il vous est possible de prendre des photographies.



Si votre enfant est né sans vie, son séjour à la Chambre mortuaire ne sera pas facturé.

Si votre enfant est né vivant, puis décédé, son séjour sera facturé à compter du 4^e jour.

Le tarif de séjour journalier est affiché à la Chambre mortuaire.



Parking réservé aux familles et accessible depuis la rue Valentin Haüy. À votre arrivée, sonnez à la barrière.

Chambre mortuaire - CHU Angers

Quartier violet, bâtiment H2

Tél : 02 41 35 39 01

Mail : chambremortuaire@chu-angers.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Les week-ends et jours fériés de 9h à 16h30

4 rue Larrey - 49000 Angers
www.chu-angers.fr

Vous êtes parents et vivez le deuil de votre enfant

Le CHU d'Angers vous accompagne

Madame, Monsieur,

Toute l'équipe du CHU vous adresse ses sincères condoléances.

Dans cette situation douloureuse, le personnel de la chambre mortuaire reste à votre écoute.

N'hésitez pas à vous adresser à elle pour vous aider dans les démarches liées au décès et à l'organisation des obsèques.

Chambre mortuaire - CHU Angers

Déclaration de décès

Le médecin ayant constaté le décès a établi un **certificat de décès** ou un **certificat médical d'accouchement**.

Si votre enfant est né vivant, puis décédé, vous devez effectuer la déclaration de décès dans les 24h qui suivent le décès.

À la suite de la déclaration de décès, la mairie établit un **acte de décès**.

Si votre enfant est né sans vie, il n'y a pas de déclaration à effectuer en Mairie, hormis si vous souhaitez qu'il apparaisse sur votre livret de famille.

L'opérateur funéraire et les obsèques

Si votre enfant est né sans vie, en tant que parents vous avez le choix d'organiser les obsèques, ou de confier le corps de votre enfant au **CHU par délégation**.

Un délai de 12 jours de réflexion pourra vous permettre de vous rétracter.

Si vous choisissez de confier votre enfant au CHU par délégation, la date et le lieu de crémation pourront vous être communiqués sur simple demande. Vous recevrez alors un courrier.

Si votre enfant est né vivant puis décédé, vous devrez prendre en charge les obsèques et choisir un opérateur funéraire.

Pour vous aider, la liste des opérateurs funéraires est à votre disposition à la chambre mortuaire du CHU.

Le personnel hospitalier n'interviendra pas dans votre choix.

Le transport de votre enfant

Si vous le souhaitez, votre enfant peut être transporté à votre domicile ou dans une chambre funéraire.

C'est l'opérateur funéraire que vous aurez choisi qui procèdera au transport de votre enfant.

Si votre enfant est né vivant puis décédé, le transport devra être réalisé dans les 48 h qui suivent l'heure du décès.

Si votre enfant est né sans vie, il n'y a pas de délais imposés pour le transport.

Les cultes

Un **espace de recueillement laïque et multiconfessionnel** et un **service d'aumônerie** sont à votre disposition au sein de notre établissement (quartier vert, bâtiment H1 - accès libre 7 j/7 de 9h à 17h).

Des rites religieux peuvent être effectués à la chambre mortuaire.



L'Équipe pluriprofessionnelle Ressource Régionale en Soins Palliatifs Pédiatriques : l'**ONDINE** est à votre disposition.

Elle peut vous apporter son soutien et des réponses adaptées à vos besoins dans cette période difficile.

ERRSP L'Ondine - Pays de la Loire
Equipe Ressource Régionale en Soins Palliatifs Pédiatriques



Notre équipe pluridisciplinaire est à votre disposition pour vous apporter du soutien et des réponses adaptées à vos besoins pendant cette période difficile pour vous et votre famille.

Site d'Angers

Pour le territoire Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe :

- un médecin
- une puéricultrice
- une psychologue

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00
(en cas d'absence, n'hésitez pas à laisser un message sur la boîte vocale)

Tél : 02 41 35 60 00
errspp.angers@chu-angers.fr
www.chu-angers.fr